

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

s'engage pour le recyclage des emballages ménagers.

A partir du 1^{er} mars 2019, tous les habitants de la Communauté de communes déposeront tous les emballages sans exception dans la colonne jaune ou leur sac jaune. En effet, à partir de cette date, tous les emballages plastiques seront recyclés pour être valorisés.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne ou le sac jaune aux côtés des emballages en métal, acier et cartonnettes. Faute de savoir comment les recycler, les autres plastiques étaient jetés aux ordures ménagères.

Un engagement fort de la collectivité pour faire progresser le recyclage

Toujours soucieuse d'optimiser le recyclage la communauté de communes s'est engagée auprès d'ADELPHE-CITEO, notre partenaire pour le tri sélectif, en répondant à l'appel à projet pour la mise en place des extensions de consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers plastique et ainsi contribuer à **améliorer les performances de recyclage des emballages, tout en simplifiant les gestes du tri pour tous.**

Une simplification majeure du geste du tri, un bénéfice pour l'habitant

Dès le 1^{er} mars 2019, en effet, vous pourrez déposer **tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune ou votre sac jaune** : emballage en métal, en acier, cartonnettes, briques alimentaires, **mais aussi tous les emballages en plastique.**

Le VERRE continuera à être déposé dans les colonnes VERRE et tous les PAPIERS dans les colonnes PAPIERS.

Les habitants n'auront plus de question à se poser : C'EST UN EMBALLAGE, DONC JE PEUX LE TRIER SANS HESITER !

Les habitants au cœur de la réussite de ce projet

En février prochain, un courrier d'information accompagné d'un nouveau guide du tri va être envoyé à tous les habitants des 8 communes. Une affiche de sensibilisation va également être distribuée dans toutes les mairies, les écoles et les commerces du territoire. Une nouvelle signalétique sera également installée aux différents points d'apport volontaire.

Une page spéciale sera préparée pour les revues municipales de chacune des communes membres.

Le site de la Communauté de communes comportera une page spéciale « extension des consignes de tri »

Petit rappel : inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et de ne pas les imbriquer entre eux, ils seront ainsi plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Attention : seuls les emballages sont concernés, il ne faut pas déposer dans la colonne jaune/sac jaune d'objets en plastique (jouets d'enfants en plastique, brosse à dent, peigne, brosse à cheveux ...)

Un projet de multiples acteurs :

Le projet piloté par la Communauté de communes et CITEO vise à recycler tous les emballages plastique en agissant avec :

- les entreprises, pour qu'elles trouvent de nouvelles façons de concevoir leurs emballages avec des matières toujours recyclables
- les collectivités et les acteurs des territoires, pour qu'ils puissent collecter et trier plus d'emballages
- les recycleurs pour qu'ils traitent et trouvent de nouveaux débouchés pour le plastique.

A partir du 1^{er} mars 2019 tous les emballages se trient

En plus des flacons et bouteilles en plastiques tous les emballages plastique se trient et vont dans la colonne jaune/sac jaune

Voici une liste non exhaustive des emballages plastiques qui se trient

